

BAC PRO MAINTENANCE DES VÉHICULES

Option B : Véhicules de Transport Routier

UFA Lycée Professionnel Philippe Auguste - Bapaume

MÉCANIQUE INDUSTRIE

NIVEAU 4



LE MÉTIER

Le bachelier professionnel en maintenance des véhicules exerce son activité de service dans tous les secteurs de la maintenance des véhicules. Il peut intervenir dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ou qui traitent les véhicules toutes marques ; dans les services de maintenance des entreprises de transport ou de flottes de véhicules. Selon la structure qui l'emploie, le titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules exerce ses activités individuellement ou au sein d'une équipe pour réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective ; effectuer des diagnostics sur les véhicules ; réceptionner et restituer le véhicule ; participer à l'organisation de la maintenance. Il intervient plus précisément en fonction de sa formation dans les domaines de la maintenance des véhicules de transport routier.

LA FORMATION

Formation en 3 ans en alternance UFA/Entreprise ou en 2 ans pour les titulaires d'un CAP. Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance.

- Enseignement général : 976 heures pour les 3 ans
- Enseignement technologique et professionnel : 914 heures

Épreuves d'examens évaluées en CCF (Contrôle en Cours de Formation) mais aussi en CP (Contrôles Ponctuels). La formation pratique en entreprise est assurée par le Maître d'apprentissage.

RYTHME D'ALTERNANCE

- 2 semaines par mois en UFA, 2 semaines par mois en entreprise.

DÉBOUCHÉS

- Contrôleur(euse) technique automobile aux véhicules de transport routier
- Electronicien(ne) automobile aux véhicules de transport routier
- Responsable du service après-vente
- Technicien(ne) automobile aux véhicules de transport routier

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS Maintenance des véhicules et véhicules transport routier
- BTS Maintenance et après-vente des engins de Travaux Publics et de manutention
- BTS Moteurs à combustion interne

CONDITIONS D'ACCÈS

Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur

Être âgé(e)
entre 16 et 30 ans

Être déclaré(e) apte physiquement au travail
• effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire).

Ce Bac Pro se prépare en trois ans après la classe de troisième. Les élèves titulaires de certains CAP du même secteur peuvent également le préparer en 2 ans sous certaines conditions.

INFOS PRATIQUES

Internat : du lundi soir au vendredi matin

Accès :

Bus lignes 524 - 526

Site : <http://lycee-philippe-auguste.etab.ac-lille.fr>

Tel : 03 21 07 11 10

Mail :

apprentissage.philippeauguste@gmail.com



ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Lycée Philippe Auguste
60 Rue des Frères Davion
62450 BAPAUME